



*Dépêche 09/04*

## **Salut Nos Camarades Dévoyés !**

**Indignité et mépris, voilà ce que respirent les dernières publications du SNCD !**

**Indignité**, parce que dans une campagne électorale, jusque là conduite dignement par l'ensemble des 6 autres organisations syndicales douanières, contrevérités et mensonges ont été versés au débat par les responsables de l'organisation catégorielle de l'encadrement des douanes.

Ces responsables qui ont, « en partie et par délégation » de l'Etat et de l'administration, la responsabilité d'assumer le devenir de l'administration des douanes, n'hésitent pas, sans aucun doute par esprit partisan, à essayer de salir leurs concurrents électoraux.

**Ce comportement ne les honore ni ne les grandit.**

La CFDT douanes est d'autant plus à l'aise pour intervenir qu'elle n'est pas a priori la plus dénigrée. Mais par outrance et bas calculs sans doute, les responsables du SNCD, manient l'amalgame.

La CFDT avait des élus en CAP de catégorie A, alors que le SNCD n'était même pas encore né ! Cela lui confère une certaine légitimité à parler de la catégorie A ; ce qu'elle ne manque pas de faire dès que l'occasion lui est donnée.

**Mépris**, parce que l'immodestie du « rédacteur président », qui s'octroie l'ensemble des avancées obtenues pour la catégorie A depuis des lustres ne peut confiner qu'au mépris. Car n'est-ce pas mépriser les agents de catégorie A que de croire qu'ils avaleront de telles couleuvres et se laisseront ainsi bernier ?

Nous apprenons, ainsi pêle-mêle au moyen du papier glacé trimestriel et de la plus modeste lettre bimensuelle que les autres syndicats sont tous mauvais et électoralistes et que ces messieurs sont eux brillants et détachés de toute arrière-pensée !

Autosatisfaction, immodestie et suffisance, tels sont les qualificatifs adéquats pour stigmatiser une telle démarche. De plus ils n'hésitent pas à essayer de monter les catégories les unes contre les autres, à des fins partisans.

Nous apprenons ainsi :

- qu'octroyer satisfaction aux légitimes revendications de B et C, se fait au détriment de la catégorie A
- que le SNCD a obtenu 47 % aux élections en 2000 (on oublie de préciser, 47 de quoi !!!)
- que les cadres sont victimes d'agressions injustifiées et qu'il s'agit d'une doctrine syndicale !!!
- que les autres syndicats prennent l'accès en catégorie A comme un aboutissement!

- que les autres OS s'approprient les acquis du SNCD, parmi lesquels l'IRTI revalorisée.
- etc.

### **L'outrance va bien souvent à l'encontre du but recherché !**

Ainsi le SNCD qui louvoie perpétuellement entre participation et non-participation aux intersyndicales et actions douanières au seul et unique gré de ses intérêts a la mémoire bien courte :

2002, action sur l'IRTI : le 12 avril, 50% de l'augmentation définitive de l'IRTI (5M d'€), viennent d'être concédés par la secrétaire d'état Parly, le SNCD, en compagnie de quelques éléments bordelais de l'UDT s'en satisfait et appelle à la reprise du travail. Le mouvement continue et le 22 avril Fabius double la mise. Question où en serions-nous si toutes les autres organisations et les personnels avaient eu la même analyse que le SNCD ?

La moindre des dignités aurait consisté en un silence pudique sur ce sujet ! Eh bien le SNCD lui s'octroie « seul » la revalorisation de l'IRTI !

Sûrs que ces actes iront à l'encontre du but recherché et que nos camarades cadres y verront clair, nous tenons simplement à leur dire que la CFDT a bien un projet cohérent pour l'encadrement, qu'il est inséré dans une réflexion d'ensemble du fonctionnement administratif et de vie professionnelle des personnels.

### **Une autre conception de l'encadrement !**

Argent et commandement ne sont pas nos seuls postulats !

La multiplication de grades en A, et les reconnaissances financières de fin de carrière ne sont pas notre panacée, nous le disons et l'écrivons régulièrement. L'empilage des galons et autres décors, n'est certes pas la tasse de thé de la CFDT !

« Etre craint » parce que travaillant loin des agents, comme l'a un jour déclaré officiellement à la DG un chef de subdivision du SNCD, n'est pas non plus notre conception des relations humaines !

A cela nous substituons un projet cohérent qui a été fourni à l'administration dans le cadre de douane 2005. Il n'a été que très très partiellement repris (certains cadres A à la tête d'unité SU, ou proches de ces unités), mais n'en existe pas moins et s'insère dans un projet global de réorganisation de la douane :

- départementalisation, sauf exception... ;
- organisation fonctionnelle hiérarchique au lieu de géographique ;
- suppression des remises et remplacement par des allocations de responsabilités comptables ou responsabilités de gestionnaire en fonction du nombre d'agents gérés ;
- carrière linéaire sauf pour le A sup (2 grades)
- refonte de la grille indiciaire et déroulement de carrière permettant l'octroi des 2/3 de l'indice terminal de la catégorie après 50% de durée d'exercice
- A chefs de poste en SU
- reconsidération des attributions des cadres dans l'optique d'une meilleure animation et organisation des services.

**Pour la CFDT le cadre ne fait pas que commander, il organise, anime, forme. Nous sommes effectivement là aux antipodes de la philosophie développée par l'organisation majoritaire actuelle chez les cadres.**

Paris, le 9 mars 2004